



17 rue de l'Avre 75015 Paris

ASSEMBLEE GENERALE DU 26 MAI 2024

PROCES- VERBAL

Yves Martrenchar ouvre officiellement à 9h45 l'Assemblée générale. L'Assemblée rassemble au total 71 adhérents présents ou représentés. Le quorum - 41 adhérents présents ou représentés - est donc largement atteint.

Il cède la parole à Grace Gatibaru, pasteure, pour une méditation spirituelle.

I. MEDITATION SPIRITUELLE DU PASTEUR :

Méditation : de la violence à la paix

« Heureux ceux qui procurent la paix, car ils seront appelés fils de Dieu ! » nous dit Jésus dans le sermon sur la montagne dans l'évangile de Matthieu ch. 5 verset 9.

Parler de la paix implique que la paix était absente, qu'il y avait de la violence.

Aujourd'hui la guerre fait rage en Russie/ Ukraine, au Moyen orient, en Nouvelle Calédonie, en RDC...

J'ai parlé la semaine dernière (en Conseil d'Administration), de la journée du 16 mai, la Journée Internationale du vivre ensemble en Paix (JIVEP), promulguée le 8 décembre 2017 par l'Assemblée générale des Nations Unies, après un vote à l'unanimité des 193 Etats membres.

Un colloque intitulé, « De la violence à la paix : comment ? Regards croisés » à l'Assemblée Nationale a commémoré la JIVEP 2024.

Pour nous parler de la paix, Bernard Perret, socio-économiste du Conseil scientifique de l'Association Recherches Mimétiques (ARM), et spécialiste de René Girard : *Pourquoi la violence mimétique ?* nous a parlé de l'origine de la **violence**. Il y a des risques inhérents à l'instabilité. Nous sommes attirés par ce que possède ou désire l'autre, et ce rapport entre individus se transpose au niveau des nations et des groupes. Par le phénomène mimétique, la violence est contagieuse, on devient le double de notre adversaire. La destruction de l'autre devient le but suprême. La violence contagieuse peut ensuite évoluer et élire une victime de lynchage, un bouc émissaire. La violence collective est fédératrice car elle renforce le lien au sein du groupe (à l'école, au travail) et donne du sens.

Pour amener la **paix** et pour faire un pas vers la réconciliation, Bernard Perret propose la rupture du mimétisme en désarmant chaque étape du processus, il faut démystifier la violence (ses causes morales et anthropologiques) et former les jeunes : un travail de longue haleine qui nécessite des outils adaptés.

La paix n'est pas l'affaire d'une personne, on a besoin de tout un village.

Le terme *village* dérive de l'ancien français vil(l)e « ferme, propriété rurale, agglomération » issu du gallo-romain VILLA « domaine rural », du latin villa rustica « grand domaine rural » avec un suffixe -age.¹

Aristote appelle « village » la « première communauté formée de plusieurs familles en vue de la satisfaction de besoins qui ne sont plus purement quotidiens ». La famille étant, selon le philosophe, le premier stade de communauté que l'on peut observer.

Le village planétaire (en anglais *global village*) est une expression qui exprime le raccourcissement des distances dû au développement des communications, particulièrement avec Internet.

Au cœur d'un village, de la communauté, de la famille, la violence est au détriment de tous, et la paix profite à tous.

Au Foyer de Grenelle, la violence (contre une personne), mobilise immédiatement tout le secteur où la violence est apparue. Les bénévoles, salariés, responsables d'activité, la direction et le président se concertent et les mesures qui s'imposent sont prises rapidement afin de garantir le retour à la paix et à la sérénité pour la communauté dans son ensemble.

Un communiqué de presse de la Fédération Protestante de France (FPF) sur la Nouvelle-Calédonie vient rappeler que les protestants sont au service du dialogue. La FPF et les églises historiques agissent au niveau national et local, pour rétablir un dialogue, participer à toute opération visant à apaiser les tensions, à renouer le dialogue entre indépendantistes et loyalistes, et œuvrer de concert avec les Églises locales à la guérison des mémoires blessées, dans un esprit d'écoute et un positionnement plus neutre.

La FPF et ses églises déclarent refuser de rester muets, spectateurs inactifs, pour donner une chance à la paix, dire NON à la violence, et croire en la puissance de l'amour.

Le refus de la violence, le dialogue, l'écoute, et l'amour sont autant d'armes pour les bâtisseurs de la paix.

Je conclus avec un poème récité au colloque « De la violence à la paix... », par Hajar Masbah, une doctorante en anthropologie et une artiste qui utilise le '*street art*' pour diffuser les valeurs de citoyenneté et du vivre ensemble dans les écoles et prisons :

Chant spirituel de l'Amour (poésie d'Ibn Arabi)

Mon cœur est devenu capable
D'accueillir toute forme.
Il est pâturage pour gazelles
Et abbaye pour les moines !
Il est un temple pour les idoles
Et la Ka'ba pour qui fait le tour,
Il est les tables de la Thora
Et aussi les feuillets du Coran !
La religion que je professe
Est celle de l'Amour.
Partout où ses montures se tournent
L'Amour est ma religion et ma foi !

¹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Village>.

III. DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

Yves Martrenchar remercie la pasteur de ces propos qui nous ont enrichis, et propose de nommer Bernard Brillet comme président de séance.

Résolution n°1 : désignation du président de séance.

L'Assemblée générale décide de désigner en qualité de président de séance Bernard Brillet à l'unanimité.

Bernard Brillet propose de nommer comme scrutatrices Joëlle Wenz et Emmanuelle Picard-Ferry.

Résolution n° 2 : désignation des scrutateurs

L'Assemblée générale décide de désigner en qualité de scrutatrices Joëlle Wenz et Emmanuelle Picard-Ferry à l'unanimité.

Bernard Brillet propose de désigner Caroline Brument et Ghislaine Fau comme secrétaires de séance.

Résolution n° 3 : désignation des secrétaires de séance

L'Assemblée générale décide de désigner en qualité de secrétaires de séance Caroline Brument et Ghislaine Fau à l'unanimité.

III. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MAI 2023

Résolution n° 4 : procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 mai 2023

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 mai 2023 adressé aux membres de l'association et approuve celui-ci, à l'unanimité.

IV. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 20 JUIN 2023

Cette deuxième Assemblée générale extraordinaire avait été convoquée pour modifier les statuts en vue de renforcer la structure juridique du Foyer de Grenelle et de mieux faire ressortir ses missions et son rattachement à la Mission Populaire Evangélique de France. Elle n'avait pu se tenir le 14 mai en raison d'un quorum de participants non atteint.

L'Assemblée générale prend acte du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2023 adressé aux membres de l'association et approuve celui-ci, à l'unanimité.

V. RAPPORT MORAL DU PRESIDENT Yves Martrenchar

La semaine dernière, je saluais les participants au petit-déjeuner et celui que l'on appelle « le grand Éric » me remercie très gentiment de passer leur dire bonjour. Je lui réponds que je suis « heureux » de venir au Foyer. Il me dit « **oui, c'est ça, on est heureux de venir ici**, de rencontrer d'autres personnes, de pouvoir parler, se reposer ». Et il ajoute, « quand on arrive au Foyer, c'est un peu comme si on entrait dans une enclave, à l'écart des tensions que l'on ressent de plus en plus au dehors et que l'on retrouve lorsque l'on repart du Foyer ». Je crois que nous pouvons tous ensemble nous réjouir de ces paroles d'Éric.

Oui, ce « **Vivre ensemble et différents** », notre belle devise, qui est aussi l'axe 3 de notre projet associatif, nous avons réussi à le faire vivre, à nouveau cette année. Un autre exemple frappant rapporté par Ghislaine notre

vice-présidente, responsable des ateliers ASL : on a fait suivre un même cours de français à des Afghans peu scolarisés et des Ukrainiennes bac+4 et le cours a été très réussi.

J'avais évoqué l'an dernier une augmentation forte du nombre de personnes reçues dans plusieurs activités qui ne s'est pas démentie : au petit-déjeuner, nous accueillons en moyenne 30 personnes et cela monte parfois à plus de 40 personnes au cours d'une matinée. A la domiciliation, nous sommes passés de 1200 personnes à 1500 personnes en 2023, nous approchons aujourd'hui les 1600 et nous n'irons pas au-delà. Nous refusons donc chaque semaine des demandes de domiciliation. Au dîner, où les participants doivent s'inscrire, nous ne prenons pas au-delà de 40 personnes. Au FLE (Français langue étrangère), nous refusons en septembre de nouveaux élèves après 2 ou 3 jours d'inscriptions dès que les groupes des différents niveaux sont complets. A la rentrée scolaire, nous mettons des élèves en liste d'attente pour éviter d'avoir trop d'enfants à accompagner, compte tenu de nos surfaces et de notre volonté d'offrir un accompagnement à la scolarité de qualité. Ce n'est pas facile de refuser ainsi de nouveaux accueillis, mais c'est nécessaire si nous voulons **privilégier la qualité de la relation**, comme écrit dans l'axe 5 de notre projet associatif qui vise à la mise en adéquation des missions et des moyens.

D'ailleurs, face à ce développement de nos activités ces dernières années, nous avons souhaité prendre un peu de recul et faire un bilan de la mise en œuvre de notre projet associatif et de ses 5 axes qui vous avaient été présentés il y a deux ans par Michel Specht. Nous avons fait ce bilan en réunion du sens qui regroupe quelques bénévoles, dont deux anciens présidents, et quelques salariés, beaucoup plus jeunes que les bénévoles, ce qui permet des échanges entre générations intéressants. Nous en avons ensuite débattu en Conseil d'administration et en réunion de coordination.

Quelques points saillants de ce bilan.

Tout d'abord, sur l'axe 1 **Accueillir chacun dans la confiance, écouter attentivement, accompagner, reconforter, soulager le mal être**. Dans les réalisations, j'aimerais souligner la formation des bénévoles qui couvre plusieurs de ces sujets et qui a été reprise par notre directrice ; elle me paraît clé. Plus d'une centaine de bénévoles ont pu être formés depuis le lancement de cette formation. C'est bien, mais comme nous avons aujourd'hui 360 bénévoles, dont 70 nouveaux cette année, il faut poursuivre et déployer encore plus largement cette formation.

En ce qui concerne l'accompagnement, je vous avais annoncé l'an dernier l'arrivée de Rachelle qui pour la moitié de son temps de travail accompagne les personnes domiciliées au Foyer et les personnes SDF qui n'ont pas d'assistante sociale. Rachelle s'est focalisée sur les sujets d'hébergement, en lien avec l'équipe Aide à la recherche de logement de la Domiciliation ; elle a pu, depuis début 2023, trouver un hébergement durable à trois femmes sans abri, dont une habituée du Foyer âgée de 75 ans qui passait souvent ses nuits dans l'aéroport d'Orly. C'est l'occasion de dire que plusieurs bénévoles, à l'Accueil, à la Domiciliation, au Petit-déjeuner font aussi un véritable accompagnement social de certaines personnes accueillies. L'une de ces bénévoles m'a signalé un article dans Le Monde sur le suicide d'un survivant du Bataclan, 9 ans après le drame. Ses proches disent dans cet article la voie à suivre qu'indiquait la personne décédée ; cette voie raisonne de façon incroyable avec ce que nous voulons faire au Foyer ; cette personne disait en effet : « **combien l'attention à l'autre panse les plaies, combien la parole libère, combien le respect de l'autre résout les maux, combien la fraternité fait la force** ».

Sur l'axe 2, **Mettre en capacité, faire grandir, rendre autonome**, nous allons enfin mettre en place le Conseil de maison qui rassemblera des personnes accueillies. Et puis ce que nous faisons dans les cours de FLE, à l'Accompagnement à la scolarité, à la Jeunesse, à l'Espace public numérique, à Parcours vers l'emploi, à la nouvelle activité PLVP - Parcours linguistique à visée professionnelle – et dans plusieurs autres activités, comme l'Accueil, la Domiciliation, les Miettes ou le Repair' Café, tout cela contribue à rendre autonome. Et j'évoquerai aussi le projet de paniers solidaires ; nous allons permettre dans les prochaines semaines à des familles du Foyer d'accéder aux paniers de nos AMAP à un prix très avantageux, grâce à une aide de la FEP (Fédération de l'entraide protestante), et donc de pouvoir cuisiner de bons légumes au lieu d'acheter des plats tout prêts.

Sur l'axe 4, **Témoigner de la liberté de croire et de penser, dans le respect des convictions de chacun**, je vous disais l'an dernier que nous avons de la chance d'avoir notre pasteur, Grace Gatibaru, disponible pour tous ceux et celles qui veulent partager une parole autour du sens de la vie ou de l'évangile. Grace me disait récemment qu'elle sent une ouverture au Foyer sur le spirituel, avec une appétence chez les personnes accueillies et de la bienveillance chez les bénévoles et les salariés. Et lorsque je présente aux nouveaux bénévoles la laïcité que nous défendons au Foyer, avec la liberté pour chacun d'avoir ses convictions, la liberté de les exprimer, dans le respect de celles des autres, et la présence de notre pasteur qui est disponible pour tous mais ne va pas les aborder dans le jardin pour leur parler d'évangile, c'est reçu très positivement. Sur ce sujet de la laïcité, je n'étais pas très à l'aise avec l'expression "vivre et manifester l'Évangile" reprise dans la Charte de la Mission populaire et j'avoue que je ne l'abordais pas avec les nouveaux bénévoles que je recevais. Dans le cadre des travaux visant à définir un Plan d'orientation 2023-2028 pour la Mission populaire, je me suis aperçu que Sylvain Cuzent, son président, n'était pas plus à l'aise que moi avec cette expression. Et sous sa houlette, nous avons essayé à quelques-uns de l'explicitier, en écrivant : " ... **c'est-à-dire, en référence à l'Évangile, offrir des lieux où chacun peut s'engager en humanité pour accueillir l'autre et où une parole qui fait sens peut être librement partagée.** »

Nous avons eu aussi, grâce à l'équipe de l'Amiduf, la reprise des rencontres/débats du Foyer avec des intervenants de grande qualité : le pasteur Tanon qui parle si bien de la rencontre, le président de la Cimade, Henry Masson, qui a eu une parole forte et courageuse pour défendre l'étranger, des représentantes de la Fédération des centres sociaux très compétentes, Mylène Clément et Camille Bertrandy sur dématérialisation et déshumanisation... et à chaque fois des témoignages de bénévoles engagés au Foyer qui nous ont touchés. J'ai le sentiment qu'avec ces débats, nous sommes un peu les « **porte-parole des sans-voix** » comme écrit dans le Plan d'orientation 2023 2028 de la Mission populaire.

Je vous rappelle que le Conseil d'administration du Foyer avait apporté une belle contribution à ces travaux de la Mission populaire en y consacrant toute sa séance de janvier 2023. Puis j'ai présenté au Conseil les textes du Plan d'orientation lors de plusieurs séances de 2023, ils ont été **bien reçus par tout le Conseil** et en mars 2024, nous avons fait un point sur la mise en œuvre du plan et nous avons pu constater que le Foyer était dans la bonne voie pour une bonne partie des orientations, très en phase avec notre projet associatif.

Je voulais pour terminer dire un mot du bilan de ces 8 années passées par notre directrice, Grâce Nkunda, au Foyer.

Je me suis dit que ce n'était pas évident de faire un bilan dans une entité du domaine social comme le Foyer, notamment parce qu'une partie importante du résultat de nos actions n'est pas facile à mesurer.

Pour autant, le fait que sous sa direction, accompagnée pendant 6 ans par Michel et 2 ans par moi, le Foyer ait connu une forte croissance de son activité au service des personnes accueillies, tout en **préservant "l'esprit" du lieu - où la qualité de la relation et la création de lien priment sur la prestation** - me paraît un superbe accomplissement. Et je voulais donc la saluer chaleureusement ce matin et la remercier de son engagement au Foyer tout au long de ces années. Et puis saluer Michaël qui était l'adjoint de Grâce et qui va lui succéder comme directeur et Adrien, notre coordinateur jeunesse qui va succéder à Michael comme directeur-adjoint. Vous voyez que nous avons choisi pour ces deux postes des personnes que nous connaissions bien et que nous apprécions.

Pour conclure, je veux dire merci à tous ceux, bénévoles et salariés, qui, ensemble, ont permis de faire vivre le Foyer au service des accueillis, en n'oubliant jamais la voie indiquée par le survivant du Bataclan, en n'oubliant jamais « **combien l'attention à l'autre panse les plaies, combien la parole libère, combien le respect de l'autre résout les maux, combien la fraternité fait la force** ».

Questions et débat

Frédéric Bompaire, en écho à ce qu'Yves Martrenchar vient de dire, ajoute que cette personne du Bataclan avait été accompagnée par le pasteur Bertrand Vergniol.

Bernard Brillet remercie Yves Martrenchar pour ce rapport qui exprime bien l'esprit des lieux. Derrière les nombreuses activités du Foyer, il y a un souffle qui sous-tend ce que nous faisons ; il nous est précieux.

Marie-France Bonhomme revient sur le projet de Conseil de Maison ; il s'agit d'un projet novateur même s'il « mijote » depuis longtemps dans l'esprit des responsables du Foyer, on en attend beaucoup.

Michaël Kalfon, responsable de sa mise en œuvre, donne quelques précisions sur ce projet, qui s'est concrétisé à la faveur d'un financement de la Fédération des Centres Sociaux. Les membres de Conseil de Maison seront des accueillis de différentes activités : la Jeunesse, les Petits déjeuners, les Cours de français (en choisissant un niveau de français suffisamment élevé pour pouvoir prendre la parole), la Famille et les Seniors. Il s'agit de permettre à des accueillis de donner leur avis sur ce qui se passe au Foyer ; leur avis sera consultatif mais il sera écouté avec attention.

Catherine Gaussen souligne que l'axe *Vivre ensemble et différents* est une dimension essentielle du Foyer, qui permet de riches discussions.

Résolution n° 6 : Rapport moral du Président

L'Assemblée générale prend acte du rapport moral présenté en cours de séance par le président et, après échanges, approuve celui-ci à l'unanimité.

VI. RAPPORT FINANCIER Frédéric Bompaire

Le Conseil du 30 avril a arrêté les comptes de l'association qui sont aujourd'hui soumis à votre approbation.

Présentation des chiffres :

Le résultat : l'exercice 2023 se conclut par un résultat positif de 2 819 €. Ces dernières années je me félicitais que le résultat soit faiblement négatif. Cette année il est faiblement positif, 0,3% du total de charges de 969 112€. Je ne suis pas sûr que ce soit une source de joie débordante, notamment parce que le résultat d'exploitation est déficitaire de 5 299 € et que ce sont les produits financiers et exceptionnels qui conduisent à un excédent.

Le compte d'exploitation : les charges d'exploitation courante sont donc en forte augmentation illustrée par 3 postes. D'abord les « liquides » dont la facture fait plus que doubler passant de 27 à 73 K€. Ensuite les frais de personnel (de 344 à 401 K€) en lien avec l'embauche d'un travailleur social à mi-temps. Enfin, la hausse des activités que l'on voit sur les sorties de la jeunesse dont les dépenses sont passées en 3 ans de 9 à 16 puis 24 K€ ou le transport d'activité avec un doublement de 6 à 13 K€, évolution qui se reflète aussi dans nos relations avec la MPEF qui a révisé la rémunération des équipiers et appelle les cotisations sur la base des dépenses comptables et non des flux de trésorerie.

Les produits se divisent en deux grandes catégories : les subventions publiques et les ressources propres. A Paris, la DSOL a augmenté sa dotation globale mais pas les subventions fléchées vers les activités, ce qui se traduit au global par une augmentation de 10,3% provenant de 3 lignes : l'EPN (Espace public numérique), le loyer et la dotation globale. Pour sa part, la CAF n'a pas ajusté ses financements malgré l'inflation et la hausse des activités, ce qui nous a coûté une réduction de sa contribution (157K€ contre 201K€, soit -22%) en l'absence de crédits sur projets et financements complémentaires que nous avons eus en 2022 pour 43 K€. Saluons la forte augmentation à 45 K€ (contre 20 K€) de la subvention régionale de la DRIHL qui nous soutient pour la troisième année, et de la CNAV passant de 3 à 16 K€. L'activité senior et l'informatique sont également l'objet d'une attention particulière de la Ville de Paris et de la conférence des financeurs. Au total les subventions publiques figurent au bilan pour 585 780 € mais ce montant inclut des soutiens versés par la Fondation du protestantisme pour 17,5K€ (Ukraine et travailleur social). En corrigeant cet écart, la puissance publique nous procure 58,5% et non pas 60,2% des ressources comptables de 972K€. Hors valorisation du bénévolat.

Les ressources propres comptent 3 grands chapitres : la participation des accueillis (38 K€ soit +35%), la générosité du public (166 K€ en compta soit +58%) et les autres ressources (132K€) que sont principalement les Miettes (34 K€), la mise à disposition de salles (69 K€) et le Fonds Bonhoeffer (12 K€) qui pourrait aussi être rattaché aux dons. S'y ajoutent en comptabilité des transferts de charges et utilisations de fonds dédiés. L'explosion de la générosité du public s'explique par la perception d'un don exceptionnel de la Fondation Jean Martin abritée à la Fondation de France. Cette aide généreuse et bienvenue a permis d'équilibrer les comptes qui étaient dangereusement déficitaires. Un grand merci aux animateurs de cette fondation qui ont su identifier et soutenir le travail des équipes du Foyer.

Le bilan : le bilan est très stable et les grands équilibres sont respectés. Que l'on considère la situation nette de 730K€ ou le total des fonds propres en ajoutant les subventions d'investissement de 193K€, ils couvrent largement les immobilisations nettes de 342K€. Par ailleurs, nous disposons d'une trésorerie positive, les disponibilités (364K€) et les placements (373K€) excédant largement les dettes, essentiellement d'exploitation, de 307 K€. Ces dettes sont d'ailleurs à rapprocher des créances d'exploitation de 202 K€.

Quatre commentaires :

- une activité en croissance : l'activité se développe au rythme de la précarité grandissante et du délitement des relations sociales. 1500 domiciliations au lieu de 1200, plus de séjours familles et de sorties jeunesse et seniors, trop de demandes en FLE, de nouveaux créneaux d'aide informatique, plus de participants aux repas et petits déjeuners... Ainsi le total des dépenses atteint 969 112 € alors qu'il était de l'ordre de 600 000 € en 2020, une hausse de 60 % en 3 ans ! D'où une interrogation sur notre capacité à tenir ce rythme sans sacrifier la qualité à la quantité.
- une augmentation des dépenses préoccupante : cette hausse d'activité se traduit par un accroissement parallèle des dépenses, notamment de personnel avec le demi-poste de travailleur social créé et l'impact de la nouvelle convention collective. Mais la principale augmentation porte sur l'énergie dont le coût a plus que doublé. La recherche d'économies va imposer un contrôle renforcé du chauffage dans tous les bâtiments.
- un équilibre précaire des comptes : le résultat positif de 2 819 € n'a été atteint que grâce à un don de 70 000 € de la fondation Jean Martin abritée à la Fondation de France. Nos financeurs principaux n'ont pas suivi la hausse de notre activité et de nos charges. Structurellement nous avons un déficit de 67 000€ malgré l'évolution favorable de nos ressources propres (participation des accueillis, mise à disposition de salles, dons...). Le Foyer ne peut pas se le permettre et le rythme des travaux va fortement ralentir.
- une vraie richesse : les bénévoles sont plus de 350 à la fin de l'année. Leur engagement représente 31 équivalents temps plein et peut être valorisé à 893 566€. L'idée de valoriser une activité bénévole est paradoxale, mais c'est un moyen simple de mettre en avant la réalité de notre contribution (invisible dans le PIB) à la société. C'est un indicateur quantitatif d'une action d'abord relationnelle et donc qualitative.

La conclusion du trésorier est simple, il nous faut compter encore et toujours sur la mobilisation et la générosité des membres, des bénévoles, des anciens et des amis du Foyer pour être dignes de son histoire et continuer un engagement social riche de sens. Merci de votre attention aujourd'hui et de votre soutien en acte, en argent et en pensée tout au long de l'année.

Question et débat

Bernard Brillet remercie Frédéric Bompaire pour ce rapport très clair et copieux.

Nathalie Mourlot demande si cette manière de comptabiliser les heures de travail des bénévoles est commune à toutes les associations ou propre au Foyer de Grenelle.

Frédéric Bompaire répond que cette initiative n'est pas propre au Foyer de Grenelle et explique comment elle est obtenue ici. En fin d'année, tous les responsables d'activité envoient au trésorier le décompte des heures de travail de leurs bénévoles, ce qui donne un total de 47 600 h de travail correspondant à 31 ETP (équivalent temps plein). Ces heures sont ensuite multipliées par un salaire de référence. Les 2 salaires de référence choisis sont ceux de coordinateur et d'animateur social, tel que défini dans la convention collective qui s'applique au Foyer. Ce travail permet de calculer aussi le taux de rotation des bénévoles. En moyenne, un bénévole reste au Foyer de Grenelle 4,7 ans.

Bernard Brillet ajoute que ce calcul peut être prévu dans les statuts d'une association, sur instruction du Ministère des Finances. Cela démontre pour les associations un modèle économique puissant.

Résolution n° 7 : Rapport financier du trésorier

L'Assemblée générale prend acte du rapport financier présenté en cours de séance par le trésorier et, après échanges, approuve celui-ci à l'unanimité.

VII. RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Frédéric Bompaire accueille le Commissaire aux Comptes, et le remercie de s'être déplacé un dimanche matin pour participer à notre AG.

Mamadi Camara donne lecture d'un extrait du rapport général du Commissaire aux Comptes : « *En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Foyer de Grenelle relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Foyer de Grenelle à la fin de cet exercice.* ».

Il indique que le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées mentionne qu'aucune ne lui a été signalée.

Résolution n° 8 : Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'Assemblée générale prend connaissance du bilan d'un total de 1 291 455 € et du compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se soldant par un excédent de 2 819 €, tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration dans sa séance du 30 avril 2023, et, après échanges, les approuve à l'unanimité.

Résolution n° 9 : Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023

L'Assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 excédentaire de 2 819 € en augmentation du compte « report à nouveau » à l'unanimité.

Résolution n° 10 : Quitus aux administrateurs.

L'Assemblée générale donne quitus entier et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour toutes les actions de gestion accomplies sur l'exercice 2023, à l'unanimité.

VIII. RAPPORT DE LA PASTEURE

Bonjour à toutes et à tous,

Mon rapport moral ne soulignera que quelques éléments de l'année, mon rapport d'activité complet figurera sur le site du Foyer, avec les autres rapports.

Le **culte** hebdomadaire a été assuré par moi, avec le concours régulier de Frédéric Bompaire, et avec des invités occasionnels : Justin Oudéa (membre du CA) et Philippe Kabongo (président du Christianisme social). Le culte/fête qui réunit les pasteurs et fidèles des paroisses du Consistoire Paris-Sud, a eu lieu au Foyer le 25 juin dernier sur le thème de l'eau, thème aussi de la présentation des enfants du Consistoire à l'assemblée.

Le **déjeuner biblique** est aujourd'hui ancré. Nos rencontres l'an passé, animées par Michèle Faÿ, portaient sur l'évangile de Jean : l'amour, la lumière et la foi.

Le **Matin spi** a été lancé début 2023. Il a lieu le lundi et le vendredi de 9h à 9h45. Il s'est maintenu grâce à une modeste mais fidèle participation. En suivant le calendrier interreligieux préparé par « Agir pour la Fraternité » le groupe interreligieux du 15^{ème}, nous avons pu réfléchir sur des textes correspondant à la nouvelle année chinoise, aux raisons de la fête du Ramadan ou de la fête de Sukkot, ou encore de la Pentecôte, entre autres.

Le **Café** a été un lieu pour trouver des solutions. Un bénévole m'a confié un clavier qui lui était cher, la même semaine, un stagiaire m'a confié son désir de commencer un atelier de musique pour les jeunes enfants. L'atelier d'initiation a eu du succès. J'ai compris que l'expérience allait se poursuivre (avec un clavier pro et plus d'enfants).

Le café est aussi un lieu de transition pour des jeunes qui rentrent dans la vie professionnelle. Nous sommes heureux qu'un jeune bénévole quitte le café prochainement car il a trouvé un travail en CDD.

Des **collaborations** avec d'autres secteurs du Foyer ont été fructueuses. Deux projets sont en cours d'élaboration : 1 pièce de théâtre soutenue par Michael Kalfon, le directeur, qui encourage les initiatives de la communauté du Foyer, et 1 table-ronde avec le Foyer et le groupe interreligieux du 15^{ème} sur un thème de société.

Pour rappel, je fais le lien avec la **MPEF**, dont je suis l'équipière.

Le Foyer a accueilli le 23 juin dernier, la journée de formation interfrat' sur « Qu'est-ce qui se joue dans la rencontre ? ». Il y avait environ 25 délégués des 4 fraternités de la MPEF en Île de France. Le thème a reçu un accueil si favorable qu'il a été envisagé de refaire la formation au Foyer.

En tant que point de contact pour la com' (MPEF/Foyer), je communique nos nouvelles à l'équipe com' nationale et diffuse des infos clés au Foyer. Je suis aussi soutenue par le Foyer pour participer au travail du Comité national de la MPEF.

Je remercie les bénévoles et salariés dans différentes activités pour des collaborations transversales fructueuses.

A l'année prochaine pour des nouvelles aventures.

IX. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA DIRECTRICE

Au moment de son départ du Foyer, Grâce Nkunda souhaite revenir sur les 8 années qu'elle a passées rue de l'Avre pour faire ressortir les transformations observées ; vu le temps qui lui est imparti pour son intervention, elle ne pourra pas tout dire et s'excuse par avance de ce qu'elle pourrait avoir omis.

1. Fonctionnement du Foyer de Grenelle

Grâce a piloté 2 renouvellements de projet social en 2017 et 2021 et il va falloir en préparer un troisième dans les prochains mois.

Elle a suivi la rédaction du projet associatif et ses 5 axes prioritaires.

Pour rendre l'organisation du Foyer de Grenelle plus claire, les activités du Foyer ont été regroupées en 7 pôles.

Pour améliorer la communication, un logo, une charte graphique, un site web, des flyers de présentation, un kakémono ont été créés ; le Foyer est aujourd'hui présent sur les réseaux sociaux.

2 agréments ont été obtenus, en plus des agréments déjà existants : un pour l'accueil de 7 services civiques et l'autre avec Jeunesse et éducation populaire (JEP)

Le Foyer a acquis un logiciel de gestion permettant de regrouper les bases de données bénévoles, adhérents, donateurs, partenaires, et accueillis : Prodon et Asso-connect sont remplacés par OHME

Plusieurs commissions et comités ont été créés :

- pour l'intégration et la valorisation du bénévolat : la charte du bénévolat, la formation des bénévoles, la valorisation des heures du bénévolat (constat : c'est la 1^{ère} ressource du Foyer) ;
- la réunion de coordination mensuelle des responsables d'activités (pour créer de la transversalité) ;
- la Réunion du sens, sur le sens des activités ;
- et la Commission de gestion des risques.

D'importants travaux de rénovation ont été entrepris : la création de l'accueil général, le ravalement du mur de la rue de l'Avre, la peinture de la domiciliation, la rénovation de la cuisine, le changement des huisseries (en cours).

Le Foyer a changé de cabinet d'Expert-comptable et le Commissaire aux comptes a été renouvelé.

On peut noter un développement et un renforcement des partenariats avec la mairie du 15^{ème}, avec des associations de lutte contre la précarité, dans le secteur jeunesse, avec la Fédération des Centres sociaux, etc.

2. Accueil général

L'Accueil général a enregistré cette année 200 inscriptions aux tests d'évaluation de français, 170 inscriptions grand souper et environ 40 inscriptions par semaine aux repas de mercredi soir. Il oriente les nouveaux venus au Foyer et propose différentes aides aux démarches administratives...

3. Pôle Solidarité et Economie circulaire

La domiciliation : le nombre de dossiers est passé de 1200 à 1500 ; une subvention de la DRIHL existe depuis 3 ans. En plus du dépannage alimentaire, des cartes restaurant solidaire, des produits d'hygiène et des habits sont distribués.

L'accompagnement à la recherche de logement est passé d'1 à 2 permanences par semaine, selon les besoins.

La consultation juridique propose 1 permanence par semaine.

Les écrivains publics : de 2 permanences, on est passé à 3 à la domiciliation + 1 pour la retraite + 2 permanences à l'accueil général.

Les petits déjeuners : on est passé d'un petit déjeuner pour environ 8 personnes à la domiciliation, puis à la salle A2 (et B1 par grand froid) pour arriver aujourd'hui à 40 personnes (et plus de femmes) réparties entre la salle A2 et le jardin (avec un auvent quand il pleut).

Le repas du mercredi soir : avait lieu en salle B1, aujourd'hui la grande salle est nécessaire pour accueillir la quarantaine de personnes présentes, sans compter ceux restés sur liste d'attente. **La BAPIF** (Banque alimentaire d'Ile de France) a collecté ces 2 dernières années 8,6 tonnes de nourriture consommées ou distribuées pour les activités du Foyer.

Le grand souper de Noël : il a accueilli jusqu'à 250 personnes, un peu moins aujourd'hui ; le profil des publics s'est modifié : moins de personnes précaires mais plus de personnes isolées et un peu plus de femmes.

Le café associatif et son équipe de bénévoles, ouvert 5 après-midis par semaine, est un lieu de partage, de mixité, d'intégration et du vivre ensemble et différents.

Repair'café s'est intégré au sein des activités du Foyer tout en adhérant au réseau des Repair'cafés parisiens.

Les Miettes : la braderie avait lieu 6 weekends par an de 15h à 17h ; elle prend désormais place 6 journées entières par an.

Création d'un poste de travailleur social à mi-temps avec l'arrivée de Rachelle, pour accompagner les personnes domiciliées au Foyer, en particulier sur les demandes d'hébergement ; Rachelle occupe aussi à mi-temps le poste de référent famille.

Mise à disposition des salles : l'apport financier de cette activité au budget a quasiment doublé.

4. Pôle Enfance / Jeunesse

Activité Enfance, Jeunesse, Familles Activité Enfance : 60 enfants. Activité Jeunesse : 140 jeunes. Divers ateliers : musique pour tous, cuisine, etc. Projets jeunes, maraude jeunes, BAFA citoyens, lancement de la Collecte alimentaire de printemps.

5. Pôle Familles / Adultes / Seniors

Familles : ateliers, café parents, médiation, PIV (Point Infos Vacances), Culture du Cœur, sorties.

Adultes : sophrologie, yoga du rire, couture, création de bijoux, anglais conversationnel, cuisine, qi gong.

Seniors : ateliers, sorties, séjours seniors ; arrivée de 2 services civiques dédiés seniors.

6. Pôle Parcours Vers l'Emploi

Parcours Vers l'Emploi : groupe de parole *Troc Idées* et entretiens individuels. Le public a évolué : il s'agit aujourd'hui de personnes en plus grande difficulté sociale, avec des difficultés en langue française, moins qualifiés (cumul de freins).

PLVP le nouveau programme linguistique à visée professionnelle propose des cours des français professionnel, une mise à niveau numérique et un accompagnement à la recherche d'emploi.

Le Fonds Dietrich Bonhoeffer distribue des bourses à des personnes ayant besoin d'une formation professionnelle pour trouver du travail.

7. Pôle cours de français / EPN

FLE (français langue étrangère) **Cours de l'après-midi** 3 cours par semaine **et du soir** 2 cours par semaine

ASL (Atelier socio-linguistique) **Migrants** pour demandeurs d'asile, tous les matins.

EPN : formation bureautique, création de site web ; ateliers informatiques, ateliers smartphones, tablettes, ordinateurs portables, ateliers Répar'ordis.

En conclusion, Grâce Nkunda espère avoir su faire face, en équipe, au développement du Foyer ; avoir su aussi refuser de faire ce que le Foyer ne pouvait pas faire. Elle évoque ce qu'elle a vécu et reçu pendant ces années et les liens créés avec les salariés, les bénévoles et les accueillis.

Questions et débat

Bernard Brillet remercie Grâce d'avoir su piloter une grande diversité d'activités en expansion.

Frédéric Bompaire lui demande si elle pourrait partager un souvenir marquant sur ces 8 années au Foyer.

Grâce Nkunda répond que ce serait sans doute des sujets d'énervement. Elle a toujours eu des réactions fortes quand elle est confrontée à l'injustice. Contre l'injustice, on peut prier, pleurer, crier mais il ne faut jamais baisser les bras.

Résolution n° 11 : Rapport d'activité de la directrice

L'Assemblée générale prend acte du rapport d'activité de l'association présenté en cours de séance par la directrice et, après échanges, approuve celui-ci à l'unanimité.

X. BUDGET PREVISIONNEL 2024

Frédéric Bompaire

La préparation du budget est un exercice périlleux en raison de la date à laquelle il est établi. C'est en octobre que le budget de l'année N+1 est présenté au CA avant d'être envoyé aux financeurs publics, la DSOL et la CAF. A cette date nous disposons d'une balance à fin Août de l'année N. La référence en année complète est celle de l'année précédente, N-1.

L'exercice consiste, à partir du réalisé N-1, à contrôler la situation au 2/3 de l'année N, sachant qu'une balance ne donne que la photo des écritures courantes et non celles, assez nombreuses, de clôture (amortissement, provision, fonds dédiés, produits à recevoir ou perçus d'avance...) et à tenir compte des impulsions décidées par le Conseil et des évolutions prévues. Ainsi le recrutement d'un travailleur social au 1/1/2023 résulte d'une décision connue en Octobre 2022 et l'impact des modifications de la convention collective est mesurable dès l'annonce de l'accord.

J'ai qualifié ce travail d'« exercice de style » d'une part parce qu'il est contraint par l'obligation de présenter un budget en équilibre, et d'autre part parce que l'on ne sait qu'une chose, c'est qu'il sera faux. Malgré ces caractéristiques nous vous proposons deux versions du budget : celle arrêtée par le CA d'Octobre qui s'est montrée totalement obsolète au vu des chiffres de 2023 et celle, rectificative, présentée en avril 2024 au CA.

La première partait d'une augmentation des ressources de 3,5% pour le loyer, 5% pour les subventions liées aux activités et 10% de la subvention globale d'activité pour la DSOL conforme à celle de 2023, mais de 20% pour la CAF qui l'avait figée en 2023. Côté dépenses, la prise en compte de l'inflation a été faite ligne à ligne avec une référence de 5 à 10% et l'idée d'arriver à un chiffre en milliers d'euros. Cependant les liquides étaient augmentés de 32%. Les factures de rappel sur les consommations antérieures ne sont arrivées qu'au dernier trimestre 2023.

La seconde version a ajusté certains postes dont le réalisé 2023 excédait de façon sensible la prévision 2024 initiale : énergie, entretien et réparation, équipier MPEF, charges de personnel du côté des charges qui passent de 871 à 970 K€. Côté recettes la participation des usagers, la subvention DRIHL perçue fin 2023, la mise à disposition des salles, les produits financiers. Mais cela ne suffisait pas à parvenir à l'équilibre et nous avons fait apparaître un besoin complémentaire de 31K€ auprès de la DSOL et 15 K€ à la CAF. Sans ces subventions nos comptes seront déficitaires : voilà le message que nous voulons faire passer.

Je vous demande donc d'appuyer ce message en votant le budget 2024 et le budget rectificatif 2024 en une seule résolution.

Questions et débat

Jean-Luc Boccon-Gibod, au vu de l'augmentation des dépenses d'énergie, demande si nous avons changé de fournisseur d'électricité.

Frédéric Bompaire répond qu'effectivement nous avons quitté EDF pour le CEDRE. Le Foyer de Grenelle n'a pas pu bénéficier du bouclier tarifaire car il était hors champ (trop gros). Pour le gaz, le Foyer est resté avec EDF -le gaz étant fourni par GRDF- et a actuellement de gros problèmes avec cette société qui nous réclame des rappels abracadabrantés ; le médiateur de la société a été saisi.

Résolution n° 12 : Budget prévisionnel pour l'exercice 2024.

L'Assemblée générale prend connaissance du budget prévisionnel et approuve celui-ci à l'unanimité.

XI. FIXATION DE LA COTISATION ANNUELLE 2025

Frédéric Bompaire indique qu'il est proposé de maintenir la cotisation annuelle à 20 euros pour l'année 2025. Comme pour 2024, elle inclut la cotisation à l'AMIDUF, et ne fait pas l'objet d'un reçu fiscal.

Questions et débat

En réponse à une question sur la difficulté, pour les bénévoles, de savoir si et quand ils ont cotisé, **Frédéric Bompaire** répond que le Foyer va pouvoir mieux communiquer avec ses adhérents, grâce au nouveau logiciel de gestion OHME, pour donner cette information et réclamer en fin d'année la nouvelle cotisation.

Emmanuelle Picard Ferry demande pourquoi ne pas augmenter la cotisation (qui n'a pas augmenté depuis plusieurs années) pour répondre aux problèmes financiers ?

Frédéric Bompaire répond que le Foyer compte actuellement 161 adhérents et que le problème le plus urgent est de faire remonter ce nombre à 200 et plus. Il n'est pas certain que le fait d'augmenter la cotisation aide à développer le nombre d'adhérents.

Yves Martrenchar ajoute que c'est plus un problème de démocratie que de recettes. Nous avons 350 bénévoles et seulement 161 cotisants. Or il est important, vis-à-vis de nos financeurs, d'avoir davantage d'adhérents.

Jean-Luc Boccon-Gibod demande pourquoi la cotisation ne peut plus faire l'objet d'un reçu fiscal.

Frédéric Bompaire répond que l'abonnement à l'AMIDUF est désormais inclus dans la cotisation : tous les membres le reçoivent automatiquement. Cela a une contrepartie : il n'y a désormais plus d'exonération fiscale pour les cotisations, seulement pour les dons.

Mireille Faudon se demande pourquoi ne pas rendre l'adhésion obligatoire.

Frédéric Bompaire répond que selon lui, l'adhésion doit rester un acte volontaire. Il serait sans doute contre-productif, quand on accueille un bénévole, de lui dire *Et maintenant c'est 20€*.

Résolution n° 13 : Fixation de la cotisation annuelle

L'Assemblée Générale fixe à 20€ (vingt euros) la cotisation pour l'année 2025 à l'unanimité. Cette cotisation ne fait pas l'objet d'un reçu fiscal.

XII. DECISION QUANT AU NOMBRE DE SIEGES A POURVOIR ET ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Bernard Brillet propose de fixer le nombre d'administrateurs à 15 pour le prochain exercice.

Yves Martrenchar explique que les statuts du Foyer de Grenelle prévoient un nombre d'administrateurs entre 12 et 15. Ce nombre était de 12 il y a quelques années, ce qui faisait peser un risque en cas de maladie ou de départ d'un administrateur. Michel Specht, président à ce moment-là, avait donc décidé de monter ce nombre d'une unité chaque année, ce qui permettra d'atteindre 15 cette année si la résolution est adoptée.

Résolution n° 14 : Élection au Conseil d'administration : décision quant au nombre de sièges à pourvoir

L'Assemblée générale décide de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration à 15 à l'unanimité.

Elections des administrateurs :

Bernard Brillet propose aux nouveaux administrateurs, Caroline Brument et Didier Givert, de se présenter.

Carole Brument est formatrice aux cours du soir et membre de la coordination des FLE du soir. Elle travaille encore, dans une banque, mais ses enfants ont quitté le domicile familial et il lui semble important de s'engager pour faire du lien.

Didier Givert a découvert le Foyer en septembre grâce à son épouse, pasteure, et à Yves et Chantal Martrenchar. Il est toujours consultant international, mais il lui semble important de dégager du temps pour s'engager dans des activités non marchandes. Il est bénévole à l'ASCO le mardi soir ainsi qu'à Dom'Asile. Il a également remplacé Jean-Michel Buchoud à la BAPIF pour l'aide et la collecte alimentaire.

Il est procédé au vote.

Après le dépouillement des votes, Bernard Brillet annonce les résultats des élections des administrateurs :

- 74 adhérents avec droit de vote présents (39) ou représentés (35) :
- sont élus :
 - Caroline BRUMENT, 74 voix
 - Yves CHAGNY, 74 voix
 - Didier GIVERT, 74 voix
 - Jeanine EYCHENNE, 74 voix
 - Yves MARTRENCHAR, 74 voix
 - Claudine METZ, 74 voix

XIII ELOGES

Yves Martrenchar tient à rendre hommage à

- deux bénévoles qui ont quitté leurs responsabilités et/ou le Foyer : **Suzanne Galland et Jean-Michel Buchoud**. Suzanne Galland a été bénévole à la domiciliation avant de devenir responsable des dîners du mercredi. Elle a pris sa retraite à Nantes. Elle a été un pilier du Foyer de Grenelle où elle a su entraîner les équipes et faire preuve d'une grande persévérance. Jean-Michel Buchoud lui a succédé comme responsable des dîners du mercredi, remplacés, pendant la période du COVID, par des paniers alimentaires. Il savait montrer respect, empathie, mais aussi autorité aux accueillis du mercredi soir. Il est remplacé par Gaëlle et Yvonne, ainsi que Didier pour la partie BAPIF mais revient de temps en temps au Foyer.

- trois bénévoles/accueillis décédés : **Joseph, Christiane, et Monsieur Kaba**. Joseph était chargé du précieux glanage à la fin des marchés pour le dîner du mercredi, ainsi que de l'affichage des Miettes dans le quartier. Il était reparti à Toulouse. Christiane, toujours prête à rendre service, servait souvent le café après le culte ; on la retrouvait aussi à la vaisselle du dîner. Monsieur Kaba confectionnait une centaine de pizzas pour les Assemblées Générales, et passait souvent à l'EPN ou saluer notre directrice.
- un accueilli décédé : **Roman**, mort sur un banc place Cambronne après s'être fait prendre sa tente par l'équipe des policiers municipaux. Valérie Rodriguez, secrétaire générale de la Miss Pop, a écrit un beau poème sur lui, publié dans le journal de la Miss Pop.
- et trois bénévoles décédées : **Martine Agron, Anne Laudenbach et Denise Bordarier-Dennès**. Martine, enjouée et sympathique, a fait partie de l'équipe des Miettes et du Café. Anne, responsable du petit-déjeuner, était appréciée pour ses qualités d'écoute. Denise a fait partie de l'équipe des Miettes et siégé au Conseil d'administration ; elle était très sensible à la situation des personnes étrangères en France. Toutes trois laissent le souvenir de femmes lumineuses.

Une participante souhaite également évoquer le souvenir de Dany Walter, femme du pasteur Jacques Walter, grande figure du Foyer de Grenelle.

Le représentant de l'Eglise américaine, Jean Taquet, prend la parole pour dire qu'il a été heureux de participer à cette Assemblée. Il fait partie du comité Afrique qui lutte contre la pratique de l'excision des jeunes filles et témoigne de la puissance de la parole et de l'écoute.

Yves Martrenchar se réjouit de l'atmosphère bienveillante et chaleureuse de cette Assemblée. Il invite les membres du Conseil d'administration à se réunir en salle B1 pour élire le nouveau bureau.

Bernard Brillet remercie les membres présents et clôt l'assemblée générale à 12h05.